



Aucune nouvelle de la succession depuis 1 an

Par **marie13**, le **15/04/2011 à 19:21**

Notre père est décédé le 3 mars 2010, notre mère était décédée le 13 mars 2000. Nous sommes 3 enfants et il y a eu un testament de fait par notre père. La déclaration de succession a été faite en mars 2010 nous avons reçu la lettre de réception et depuis rien. Est-ce normal
Merci

Par **Domil**, le **15/04/2011 à 19:47**

Vous vous êtes manifesté auprès du notaire ? Vous avez accepté la succession ?

Par **marie13**, le **15/04/2011 à 21:13**

oui, j'ai écrit et envoyé la déclaration de succession - le notaire a, à la suite, répondu à chacun de nous 3 en nous faisant part du testament de notre père - qui souhaitait si nous l'acceptions que mon 1er frère et moi donnions notre part au plus jeune d'entre nous
qui habitait avec lui - ou sinon quotité disponible maison + argent divisés par 4 - 1/4 pour un frère - 1/4 pour moi et 1/2 pour le plus jeune (qui a 51 ans et qui n'a jamais quitté la maison)
Mon 1er frère et moi n'avons pas souhaité lui céder nos parts - nous l'avons écrit au notaire, c'était en avril il y a un an, depuis aucune nouvelle.....

Par **Claralea**, le **15/04/2011 à 21:36**

Il faut recontacter le notaire. Aviez vous fait un inventaire de la succession ? En attendant, votre plus jeune frere habite la maison gratuitement depuis 1 an. Vous etes en droit de demander une indemnité d'occupation votre premier frere et vous, la moitié de cette maison vous appartient à tout les deux (un quart chacun)

Par **marie13**, le **15/04/2011** à **22:00**

Merci pour ces renseignements - Je ne sais pas si l'inventaire a été fait, mon premier frère et moi n'avons rien reçu - je sais qu'il y avait de l'argent car j'ai vu (difficilement) les comptes en banque - il y avait au moins 80 000 euros - le notaire devait s'occuper de tout - il faut dire que mon jeune frère habite dans le nord de la France et mon 1er frère et moi dans la région parisienne-

mon 1er frère et moi n'avons touché à rien- même si personnellement, j'ai des affaires dans cette maison - mon petit frère veut tout - et de plus, il a rencontré une femme qui le dirige et qui a mis la maison dans un état lamentable - donc la maison estimée moins chère, sans doute -

Le notaire, je l'avais appelé une fois - pas très aimable - (vous à Paris...) une 2e fois, il devait me rappeler - il ne l'a jamais fait

à ce jour - je me pose plein de questions

Merci encore

Par **Claralea**, le **15/04/2011** à **22:26**

Vous et votre frere pouvez aussi prendre votre propre notaire dans la region parisienne qui demandera toutes les pieces et vous tiendra mieux informé de ce qu'il en est. De toute façon, votre jeune frere devra soit vous racheter votre part, soit vendre la maison pour que vous la recuperiez. Ne laissez pas la maison se degrader encore plus

Par **marie13**, le **15/04/2011** à **22:39**

Merci infiniment -

Je vais suivre vos conseils et chercher un notaire

Cordialement